



KREDIETRUST
LUXEMBOURG

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Rivertree Fd - Bond Euro Short Term

Compartiment de la SICAV Rivertree Fd
Classe d'actions F Dis (LU0528547689)

Ce compartiment est géré par Kredietrust Luxembourg S.A., membre du groupe KBL European Private Bankers S.A.

Objectifs et politique d'investissement

Rivertree Fd - Bond Euro Short Term a pour objectif de vous procurer à moyen terme une croissance de votre investissement.

Le compartiment place principalement ses avoirs dans des obligations libellées en EUR qui, au moment de l'acquisition, ont une notation supérieure à BB+ (agence de notation Standard & Poor's ou une notation équivalente attribuée par d'autres agences de notation reconnues).

Le compartiment investit accessoirement ses actifs nets dans des instruments du marché monétaire, et/ou des obligations à rendement élevé (High Yield Bond) dont la notation est supérieure à B- (Standard & Poor's) et/ou des obligations ne faisant l'objet d'aucune notation.

La durée résiduelle pour chaque placement ne dépassera pas 6 ans. La durée résiduelle moyenne du portefeuille ne dépassera pas 3 ans. Pour les obligations à taux variable, la prochaine adaptation du taux tient lieu d'échéance.

Le compartiment ne pourra pas investir plus de 10% de ses actifs nets, dans des actions ou parts d'OPC ou OPCVM.

Dans le cadre d'une gestion efficiente, le compartiment pourra investir dans des instruments dérivés (notamment des futures, options, swaps et des changes à terme) dans un but de couverture et/ou d'augmentation de son exposition. Le recours aux dérivés pourra aussi servir à couvrir le risque de change.

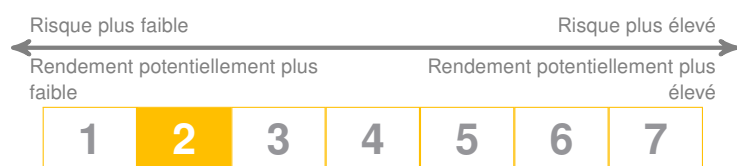
La devise de référence du compartiment et de la classe d'actions est l'EUR.

Les revenus générés par les investissements du compartiment ne sont pas réinvestis au sein de celui-ci.

Les actionnaires peuvent sur demande obtenir le remboursement de leurs actions chaque jour ouvrable bancaire à Luxembourg.

Recommandation : ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport endéans 3 ans.

Profil de risque et de rendement



Le calcul de l'indicateur de risque est basé sur des données historiques estimées qui ne constituent pas nécessairement une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque affichée demeure inchangée.

L'indicateur de risque du compartiment est susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le compartiment est classé dans la catégorie 2 en raison de ses investissements dans des obligations libellées en euro qui, au moment de l'acquisition, ont une notation supérieure à BB+.

Votre investissement initial ne bénéficie d'aucune garantie ou protection.

L'indicateur ne tient pas compte des risques suivants :

- Les titres de créance peuvent être soumis à d'importantes fluctuations de

cours dictées par l'évolution des taux d'intérêt ainsi que par la qualité de crédit de leur émetteur. Ces risques sont plus marqués dans le cas de titres de créance de qualité de crédit inférieure, liés notamment à une volatilité plus forte et une liquidité moindre.

- Les fluctuations des taux de change peuvent avoir un impact négatif sur la performance de votre investissement. La couverture du risque de change visant, le cas échéant, à minimiser les effets des mouvements de devises peut ne pas donner les résultats escomptés.
- Les instruments dérivés sont très sensibles aux variations de valeur des actifs auxquels ils se rapportent et peuvent entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.
- Le compartiment peut subir des pertes en cas de défaillance d'une contrepartie incapable de faire face à ses obligations contractuelles.
- Des processus, systèmes ou contrôles inadéquats, des erreurs humaines ainsi que des événements catastrophiques peuvent être à l'origine de pertes importantes.

Des informations plus détaillées concernant les risques figurent dans le prospectus.

Frais

Les frais acquittés par les investisseurs servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment, incluant les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

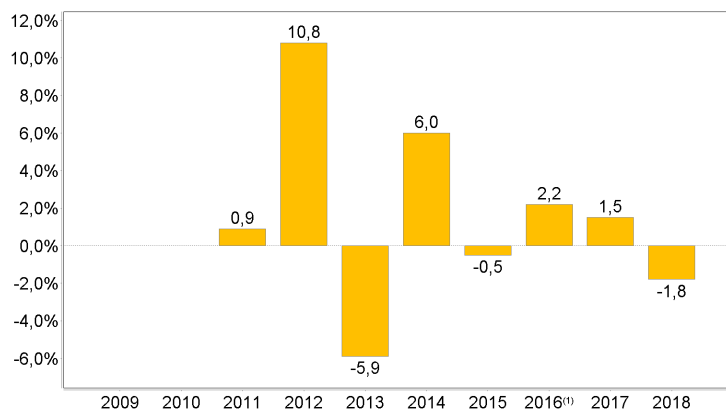
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	2,00%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,48%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Aucune

Le montant des frais courants se réfère aux dépenses d'une année entière et a été calculé sur base des données arrêtées au 31/12/2018. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de performance ;
- les coûts de transaction de portefeuille, excepté dans le cas de frais d'entrée/de sortie payés par le compartiment concernant l'achat ou la vente de parts dans un autre organisme de placement collectif.

Des informations supplémentaires concernant les frais sont disponibles sous la rubrique « Charges et Frais » du prospectus, disponible sur le site internet www.kbl.lu.

Performances passées



(1) Changement de la politique d'investissement au 09/06/2016.

Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances passées inclut les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance et exclut les frais d'entrée et de sortie.

Les performances passées ont été calculées en EUR.

Le compartiment a été lancé en 2010.

La classe d'actions F Dis en EUR a été lancée en 2010.

Informations pratiques

Dépositaire

KBL European Private Bankers S.A.

Informations supplémentaires et publication des prix (VNI)

Le prospectus, les derniers rapports périodiques, les dernières VNI ainsi que des informations supplémentaires peuvent être obtenus sans frais auprès du siège social de la SICAV ainsi que sur le site internet www.kbl.lu.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion, y compris une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, sont disponibles sur le site internet www.kbl.lu/fr/notre-metier/clientele-institutionnelle/reglementation/. Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

Responsabilité

La responsabilité de Kredietrust Luxembourg S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du

prospectus de la SICAV.

Fiscalité

Le compartiment est soumis aux lois fiscales et aux règlements du Luxembourg. Selon votre propre pays de résidence, ceci pourrait avoir une incidence sur votre investissement.

Informations spécifiques

Le compartiment Rivertree Fd - Bond Euro Short Term peut émettre aussi d'autres classes d'actions. Des informations sur d'éventuelles autres classes d'actions commercialisées dans votre pays sont disponibles auprès de la société de gestion.

La SICAV Rivertree Fd est composée de plusieurs compartiments. L'actif et le passif des différents compartiments sont dissociés en vertu de dispositions légales. L'investisseur a le droit de convertir les actions qu'il détient dans un compartiment contre des actions d'un autre compartiment. Il peut obtenir des informations sur les modalités d'exercice de ce droit sous la rubrique « Conversion d'actions » du prospectus, disponible sur le site internet www.kbl.lu.

Ce fonds est agréé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Kredietrust Luxembourg S.A. est agréée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 15/02/2019.